



ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES DÉCLARATION PRÉALABLE D'ACTIVITÉ

Formulaire

- Formulaire de déclaration préalable d'activité complété et signé par le directeur de l'établissement.

Coût

- 1 chèque de 96 euros par déclaration préalable d'activité à l'ordre de la CCI des Hautes-Alpes (arrêté du 10/02/2020).

Pièces justificatives¹

Les pièces doivent être produites en langue française ou traduites par un traducteur assermenté

➤ IDENTIFICATION DU DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT (LE CHEF D'ENTREPRISE OU LE REPRESENTANT LEGAL s'il n'y a pas eu de nomination de directeur)

- Copie de la pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation)

➤ MORALITE DU DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT (LE CHEF D'ENTREPRISE OU LE REPRESENTANT LEGAL s'il n'y a pas eu de nomination de directeur)

Ressortissant de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen :

- Lettre de consentement signée pour la communication du casier judiciaire du pays d'origine à l'autorité française

Ressortissant d'un Etat tiers :

- Extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat

➤ IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

- Copie de la carte professionnelle du titulaire.

➤ APTITUDE PROFESSIONNELLE DU DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT

✓ ACQUISE EN FRANCE

Obtenue avec un diplôme :

- Copie du diplôme² d'un niveau égal ou supérieur à trois années d'études supérieures après le baccalauréat et sanctionnant des études juridiques, économiques et/ou commerciales

- Copie du brevet de technicien supérieur professions immobilières

- Copie du diplôme de l'institut d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation





Obtenu avec un diplôme et une expérience professionnelle :

- Copie du baccalauréat ou d'un diplôme² de niveau 4 et sanctionnant des études juridiques, économiques et/ou commerciales
- et
- Bulletins de salaires relatifs à l'exercice pendant au moins 18 mois³ d'un emploi subordonné se rattachant à la mention demandée.

Obtenu avec une expérience professionnelle :

- Bulletins de salaires relatifs à l'exercice d'un emploi subordonné se rattachant à la mention demandée en tant que non cadre pendant au moins 5 ans ou en tant que cadre pendant au moins 2 ans,

✓ **ACQUISE DANS L'UE ou EEE**

Etat membre réglementant l'activité d'agent immobilier

- Attestation de compétence ou titre de formation permettant l'accès ou l'exercice de l'activité dans l'Etat membre
- Traduction assermentée des documents

Etat membre ne réglementant pas l'activité d'agent immobilier

- Attestation de compétence ou titre de formation attestant la préparation à l'exercice de l'activité
- Justificatif de l'exercice de l'activité pendant au moins 1 an au cours des 10 dernières années excepté si la formation prépare spécifiquement à l'exercice de l'activité
- Traduction assermentée des documents

✓ **ACQUISE DANS UN PAYS TIERS ET RECONNUE PAR UN ETAT MEMBRE DE L'UE OU DANS L'EEE HORS FRANCE**

- Titre de formation attestant la préparation à l'exercice de l'activité, délivré par un Etat tiers
- Attestation de l'autorité compétente de l'Etat membre de l'UE ou de l'EEE certifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans cet Etat
- Traduction assermentée des documents

✓ **Le cas échéant, pour un ressortissant UE, E.E.E ou d'un Etat tiers**

- Copie, certifiée conforme par le demandeur, du diplôme ou certificat justifiant le suivi d'un enseignement à la langue française ou des attestations établissant l'acquisition de la langue française par l'usage.

1 La CCI se réserve le droit de demander des pièces complémentaires lors de l'instruction du dossier.

2 Diplôme délivré par ou au nom de l'Etat ou inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles

3 Pour un temps partiel, équivalent du temps plein exigé

